

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité d'Hébertville tenue le 6 juin, à 20h00, à la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville d'Hébertville.

PRÉSENTS :

Mme Doris Lavoie,	Mairesse
M. Robert Duchesne conseiller	district # 1
M. Yves Rossignol, conseiller	district # 2
Mme Éliane Champigny conseillère	district # 3
M. Tony Côté, conseiller	district # 4
M. Marc Richard, conseiller	district # 5
M. Christian Desgagnés, conseiller	district # 6

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. René Perron, directeur général
Mme Kathy Fortin, directrice générale adjointe

1. Période d'introspection
2. Mot de bienvenue de la mairesse et constat du quorum

À 20h00, la Mairesse, Madame Doris Lavoie préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte en souhaitant la bienvenue aux citoyens présents.

3. ADMINISTRATION

3.A. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

5019-2016

Il est proposé par le conseiller M. Yves Rossignol, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le Conseil municipal d'Hébertville adopte le projet d'ordre du jour, tout en ajoutant les points suivants :

- 6 Loisirs et cultures
 - 6.A. Organisme des terrains de jeux (OTJ) - Dépôt des états financiers au 31 mars 2016
10. Affaires nouvelles
 - 10.A. Eau potable rang St-André - Offre de services
 - 10.B. Modification du règlement 475-2015
 - 10.C. Développement domiciliaire - Mandat à Me Saucier pour entente de partenariat
 - 10.D. Terrain rue Ballantyne - Proposition d'achat
 - 10.E. Reconduction de la résolution pour la nomination de M. Potvin sur le conseil d'administration du Pionnier
 - 10.F. Rang St-Charles - Dépôt de la liste des propriétaires

3.B. EXEMPTION DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2016 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 MAI 2016

5020-2016

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par le conseiller M. Tony Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'exempter la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2016 et de la séance extraordinaire du 16 mai 2016.

ORDRE DU JOUR

1. Période d'introspection
2. Mot de bienvenue de la Mairesse et constat du quorum
3. Administration
 - 3.A. Lecture et acceptation de l'ordre du jour
 - 3.B. Exemption de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2016 et de la séance extraordinaire du 16 mai 2016
 - 3.C. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2016 et de la séance extraordinaire du 16 mai 2016
 - 3.D. Retour et commentaires sur le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2016 et de la séance extraordinaire du 16 mai 2016
 - 3.E. Dépôt du certificat d'enregistrement des personnes habiles à voter
 - 3.F. Remise de la trousse des nouveaux arrivants
4. Résolutions
 - 4.A. Installation d'une clôture à l'arrière du garage municipal
 - 4.B. Lignage des rues - Adjudication du contrat 2016
 - 4.C. Abat-poussière - Adjudication du contrat 2016
 - 4.D. Organisme de bassin versant du Saguenay - Adhésion et cotisation annuelle 2016-2017
 - 4.E. Réforme cadastrale - Demande de crédit des intérêts
 - 4.F. Véloroute des bleuets - Protocole d'entente pour la commercialisation 2016
 - 4.G. Gestion financière - Soumission pour l'achat d'un ordinateur portable
 - 4.H. Fournitures d'équipement voirie municipale - Soumissions
 - 4.I. Travaux publics - Réparation assises de pompe
 - 4.J. Vérification annuelle de deux débitmètres - Soumission
 - 4.K. Motion de félicitations - Bibliothèque municipale
 - 4.L. Poursuite 340 rue Racine - Frais de l'hydrogéologue
 - 4.M. Association de villégiature - Versement de l'aide financière 2016 pour l'entretien des chemins
 - 4.N. Demande au MDDELCC - Dossier eau potable
 - 4.O. Demande d'appui MRC Lac-Saint-Jean-Est - Dossier eau potable
 - 4.P. Soumission pour la fourniture d'enseignes de rues
 - 4.Q. Dénonciation du changement sans préavis des modalités de financement du Programme d'aide au développement du transport collectif volet II (PADTC) 2016
 - 4.R. Prolongement de l'autoroute 70 Alma-La Baie - Planification et échéancier des investissements du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des Transports - Dénonciation
 - 4.S. TECQ 2014-2018 - Changement de la programmation

4.T. Municipalité de Saint-Bruno - Suivi du projet sur l'enfouissement régional au LET d'Hébertville-Station

5. Correspondance

5.A. Remerciements

5.A.1. Chevaliers de Colomb district 5 - Remerciements

5.A.2. Groupe Multiconseil agricole du Saguenay-Lac-Saint-Jean et EURÉKO - Remerciements

5.A.3. Les filles d'Isabelle - Remerciements

5.A.4. Diocèse de Chicoutimi - Remerciements

5.B. Centre local de développement Lac-Saint-Jean-Est - Dépôt du rapport d'activités 2015

5.C. 340 Rue Racine - Suivi de dossier

5.D. Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix - Demande d'appui de la résolution 92.05.2016

5.E. Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, de la Sécurité publique - Accusé de réception de la résolution #4994-2016

5.F. Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports - Accusé de réception de la résolution # 4994-2016

5.G. Développement économique Canada (DEC) - Programme de développement économique du Québec (PDEQ)

5.H. Tourisme Alma Lac-Saint-Jean - Dépôt des états financiers au 31 décembre 2015

5.I. Véloroute des bleuets - Nouveau « guide vélo Expérience vélo au Saguenay-Lac-Saint-Jean »

6. Loisirs et culture

7. Urbanisme

7.A. Avis de motion - Règlement # 480-2016 concernant la circulation

7.B. Demande de dérogation mineure - 1196, rang Ste-Anne

7.C. Modification à la dérogation mineure - 655, rue Tremblay Ouest

7.D. Demande de permis de construction PIIA - 241, rue Potvin Sud

7.E. Demande de permis de construction PIIA - 664, rue La Barre

7.F. Autorisation de travaux PIIA - 364, rue Turgeon

7.G. Acceptation du nouveau tracé d'Hydro-Québec

7.H. Inscription formation - Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables

7.I. Démission et nomination d'un membre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

7.J. Formation pour les membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

7.K. Demande de consultation gratuite au SARP - 140, chemin du Vallon

8. Dons et subventions

8.A. Chorale Uni-Sol - Demande de gratuité du kiosque au Camping

8.B. Fondation des œuvres du Havre de l'Hospitalité - Demande d'aide financière

8.C. AFÉAS - Demande d'aide financière

- 8.D. Club Optimiste d'Hébertville inc. - Demande de gratuité de la salle Amithèque
- 8.E. Fondation Équilibre - Invitation au tournoi de golf
- 8.F. Agroalimentaire Saguenay-Lac-Saint-Jean - Invitation au tournoi de golf
- 8.G. Fondation de l'Hôtel Dieu d'Alma - Invitation au tournoi de golf
- 8.H. Maison des bâtisseurs Société d'histoire du Lac-Saint-Jean Invitation à un souper-bénéfice

9. Rapport des comités

10. Affaires nouvelles

10.A. _____

10.B. _____

11. Liste des comptes

12. Période de questions

13. Levée de l'assemblée

3.C. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2016 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 MAI 2016

5021-2016

Il est proposé par le conseiller M. Tony Côté, appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2016 et de la séance extraordinaire du 16 mai 2016, dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du Conseil, dans les délais prévus par la Loi, soit approuvé tel que rédigé.

3.D. RETOUR ET COMMENTAIRES SUR LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2016 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 MAI 2016

Aucun commentaire soulevé.

3.E. DÉPÔT DU CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILÉES À VOTER

Aucun document déposé.

3.F. REMISE DE LA TROUSSE DES NOUVEAUX ARRIVANTS

Il y a remise de la trousse aux nouveaux arrivants présents ainsi que prise de photos. Ceux qui sont absents seront ultérieurement contactés.

4. RÉSOLUTIONS

4.A. INSTALLATION D'UNE CLÔTURE À L'ARRIÈRE DU GARAGE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE pour satisfaire aux exigences du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Loi sur les Changements climatiques, nous avons procédé au confinement du pétrole sous le garage municipal;

CONSIDÉRANT QUE pour nous assurer d'un confinement efficace, nous avons excavé tout autour du garage et installé une toile étanche;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux ont accentué la pente à l'arrière du garage et l'empierrement de cette pente représente un danger pour les usagers;

CONSIDÉRANT le danger que représentent les pierres et la pente, il est recommandé d'installer une clôture à l'arrière du garage municipal;

5022-2016

Il est proposé par le conseiller M. Robert Duchesne, appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que l'on procède à l'achat et à l'installation d'une clôture à l'arrière du garage municipal au coût de 1 282,93 \$ chez Les clôtures du Lac inc. selon la soumission datée du 2 juin 2016.

Les coûts engendrés par cet achat seront assumés à même le surplus accumulé de la Municipalité.

4.B. LIGNAGE DES RUES - ADJUDICATION DU CONTRAT 2016

Des soumissions ont été demandées pour le lignage de rues par la MRC Lac-Saint-Jean-Est au nom du regroupement d'achats. Le plus bas soumissionnaire est Signalisation Inter-Lignes.

5023-2016

Il est proposé par le conseiller M. Christian Desgagnés, appuyé par le conseiller M. Tony Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accorder un contrat de lignage de rues à Signalisation Inter-Lignes, au prix unitaire de :

0,25 \$/mètre pour une ligne jaune simple continue de 46 530 mètres linéaires

0,25 \$/mètre pour une ligne jaune simple discontinue de 2 200 mètres linéaires

0,25 \$/mètre pour une ligne de rive blanche de 2 800 mètres

Au coût total de 14 811,65\$ toutes taxes incluses, le tout sur l'ensemble du territoire de la Municipalité.

4.C. ABAT-POUSSIÈRE - ADJUDICATION DU CONTRAT 2016

Des soumissions ont été demandées pour l'achat d'abat-poussière liquide par la MRC Lac-Saint-Jean-Est au nom du regroupement d'achats. Le plus bas soumissionnaire est SEBCI inc. de Bécancour.

5024-2016

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny, appuyé par le conseiller M. Robert Duchesne, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser l'achat de 10 000 litres d'abat-poussière liquide chez SEBCI inc., au prix unitaire de 0,4024 \$/litre taxes incluses pour la saison estivale 2016.

4.D. ORGANISME DE BASSIN VERSANT DU SAGUENAY - ADHÉSION ET COTISATION ANNUELLE 2016-2017

CONSIDÉRANT QUE cet organisme est responsable de la mise en œuvre de la gestion intégrée de l'eau de tous les bassins versants de la rivière Saguenay;

CONSIDÉRANT l'importance du travail effectué par cet organisme pour l'amélioration de la qualité de l'eau et de l'environnement immédiat des cours d'eau de ce bassin;

CONSIDÉRANT l'influence de la qualité de l'environnement sur la qualité de vie de la population;

CONSIDÉRANT l'importance qu'accorde, de plus en plus, la population à sa qualité de vie;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Hébertville est membre de cet organisme depuis 2012;

5025-2016

Il est proposé par le conseiller M. Yves Rossignol, appuyé par le conseiller M. Marc Richard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser le paiement de 100 \$ pour renouveler le membership de la municipalité d'Hébertville à cet organisme pour les années 2016-2017.

4.E. RÉFORME CADASTRALE - DEMANDE DE CRÉDIT DES INTÉRÊTS

CONSIDÉRANT QUE la réforme cadastrale a généré des incongruités;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs propriétés ont des propriétaires avec des adresses inconnues qui parfois sont retracés plusieurs mois plus tard;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette réforme, les propriétés ci-dessous ont été affectées à un individu qui est décédé depuis 20 ans :

• Cadastre #1 762 121 452 :	1,48 \$
• Cadastre # 1 762 139 105 :	3,57 \$
• Cadastre # 1 662 848 372 :	4,65 \$
• Cadastre # 1 762 041 625 :	0,36 \$
• Cadastre # 1 859 365 632 :	37,65 \$
• Cadastre # 1 762 024 809 :	27,18 \$
• Cadastre # 1 762 039 113 :	3,57 \$
• Cadastre # 1 762 127 608 :	14,66 \$
• Cadastre # 1 762 001 178 :	<u>37,92 \$</u>
Total :	131,04 \$

CONSIDÉRANT QUE sa succession est au nom de sa sœur qui demande à ce que les intérêts courant de ces taxes soient crédités depuis la date de la réforme;

5026-2016

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par le conseiller M. Tony Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De créditer la somme de 131,04 \$ soit les intérêts courant des taxes découlant des propriétés énumérés puisque l'actuel propriétaire n'a jamais été avisé auparavant.

4.F. VÉLOROUTE DES BLEUETS - PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LA COMMERCIALISATION 2016

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Hébertville est associée à la «Véloroute des bleuets» par le «Horst de Kénogami»;

CONSIDÉRANT le renouvellement du protocole d'entente associé au «Horst de Kénogami» concernant la commercialisation;

5027-2016

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny, appuyé par le conseiller M. Yves Rossignol, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De mandater la Mairesse et le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer au nom de la municipalité d'Hébertville les documents permettant le renouvellement du protocole - Réseau associé «Horst de Kénogami» pour la commercialisation saison 2016.

4.G. GESTION FINANCIÈRE - SOUMISSION POUR L'ACHAT D'UN ORDINATEUR PORTABLE

CONSIDÉRANT les problèmes informatiques récurrents en raison de la désuétude de l'ordinateur de la directrice générale adjointe;

CONSIDÉRANT l'efficacité de travailler avec un ordinateur portable;

CONSIDÉRANT les crédits budgétaires disponibles pour procéder à l'achat d'outils informatiques;

CONSIDÉRANT les connaissances approfondies du réseau informatique de la Municipalité par le soumissionnaire;

5028-2016

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny, appuyé par le conseiller M. Tony Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De faire l'acquisition d'un ordinateur portable chez Lys Informatique pour un montant de 1 853,27 \$ plus les taxes selon la soumission datée du 1^{er} juin 2016.

4.H. FOURNITURES D'ÉQUIPEMENT VOIRIE MUNICIPALE - SOUMISSIONS

CONSIDÉRANT les besoins de la Municipalité;

5029-2016

Il est proposé par le conseiller M. Yves Rossignol, appuyé par le conseiller M. Robert Duchesne, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la direction générale de procéder à l'achat des équipements suivants :

- Achat d'un taille-haie 189,99 \$
 - Achat d'un motoculteur 1 099,00 \$
 - Réparation d'une laveuse à pression 1 663,45 \$
- Pour une somme totale de 2 952,44 \$ plus les taxes applicables.

4.I. TRAVAUX PUBLICS - RÉPARATION ASSISES DE POMPE

CONSIDÉRANT QU'à la station PP1, nous avons à réparer l'assise d'une des pompes;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Pompe Saguenay au montant de 4 553 \$;

CONSIDÉRANT QUE les autres soumissionnaires susceptibles de faire ce travail proviennent de l'extérieur de la région;

5030-2016

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par le conseiller M. Tony Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accorder le mandat à l'entreprise Pompe Saguenay au montant de 4 553 \$ plus les taxes applicables.

4.J. VÉRIFICATION ANNUELLE DE DEUX DÉBITMÈTRES - SOUMISSION

CONSIDÉRANT les exigences du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire en matière d'utilisation de l'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la reddition de compte relative à l'utilisation de l'eau potable, le Ministère exige un rapport de vérification des deux débitmètres de notre station de pompage;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de la part de l'entreprise SéCal instruments Inc.;

5031-2016

Il est proposé par le conseiller M. Christian Desgagnés, appuyé par le conseiller M. Robert Duchesne, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De mandater l'entreprise SéCal Instruments Inc. pour effectuer la vérification de l'exactitude de mesure par la méthode par comparaison ultrasonique de deux (2) débitmètres conformément aux demandes du MAMOT. Cette vérification se fera au montant de 1 619,00 \$ plus les taxes applicables.

4.K. MOTION DE FÉLICITATIONS - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Madame Doris Lavoie, mairesse présente une motion de félicitations adressée à la Bibliothèque d'Hébertville.

À l'occasion du Gala Reconnaissance du Réseau Biblio du 25 mai 2016, notre bibliothèque a obtenu un méritas dans la catégorie « Accessibilité et services personnalisés bibliothèque de 1 200 habitants et plus ».

Sincères félicitations à Madame Denise Vaillancourt, responsable ainsi qu'à toute l'équipe de bénévoles qui œuvrent continuellement au dynamisme de notre bibliothèque. Vous pouvez être fiers des résultats obtenus.

4.L. POURSUITE 340 RUE RACINE - FRAIS DE L'HYDROGÉOLOGUE

CONSIDÉRANT QUE la résidente du 340 rue Racine poursuit la municipalité pour contamination de sa propriété par des produits pétroliers;

CONSIDÉRANT QUE l'avocat de la municipalité désire faire comparaître l'hydrogéologue au dossier;

CONSIDÉRANT les tarifs horaires et de déplacement qui nous sont soumis par la Firme Qualitas;

5032-2016

Il est proposé par le conseiller M. Yves Rossignol, appuyé par le conseiller M. Tony Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De mandater l'hydrogéologue de la firme Qualitas au dossier à comparaître lors des comparutions dans cette cause. Les frais découlant de cette comparution seront assumés à même le surplus accumulé de la Municipalité.

4.M. ASSOCIATION DE VILLÉGIATURE - VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE 2016 POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS

CONSIDÉRANT l'aide financière versée équivalant à 15 % des revenus de la taxe foncière aux domaines de villégiature qui sont reconnus par la Municipalité;

CONSIDÉRANT les demandes reçues des associations de villégiature suivantes :

- Association du Domaine des Sables
- Association des chemins 51,52 et du lac Croft
- Association des chalets du lac Mésy
- Association des résidents du Tré-Carré Villeneuve
- Association des chalets du Domaine du Lac
- Corporation du lac Gamelin
- Domaine du lac Barnabé
- Association des chalets du Chemin Landry (10%)

5033-2016

Il est proposé par le conseiller M. Robert Duchesne, appuyé par le conseiller M. Marc Richard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser le déboursé relatif à une aide financière pour l'année 2016 de 15 % pour l'entretien de leurs chemins respectifs le tout en vertu de l'article 90 de la Loi sur les compétences municipales.

D'autoriser le déboursé relatif à une aide financière de 10 % à l'association des chalets du Chemin Landry.

4.N. DEMANDE AU MDDELCC - DOSSIER EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QU'en 2010, suite à la résolution du comité exécutif, la MRC adhère au projet d'entente spécifique pour la réalisation d'une étude pour développer les connaissances sur la ressource en eaux souterraines à l'échelle du territoire municipalisé de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement a accordé à la région une subvention de 1 839 000\$ pour la réalisation d'une étude pour développer les

connaissances sur la ressource en eaux souterraines à l'échelle du territoire municipalisé de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT qu'en mars 2013, l'équipe du Centre d'études sur les ressources minérales (CERM) de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) a remis les résultats finaux issus du Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines du Saguenay-Lac-Saint-Jean (PACES-SLSJ) à tous les partenaires, soit le MDDEFP, la CRÉ, les 5 MRC de la Région, Pekuakamiulnuatsh et 5 directions régionales de ministères (MDDEFP, MRN, MAMROT, MAPAQ, ASSS);

CONSIDÉRANT QUE le projet a livré une quantité importante d'informations techniques et que le défi demeure le transfert et l'appropriation par les gestionnaires du territoire et les consultants;

CONSIDÉRANT QU'UN que l'ensemble des MRC ont accepté d'être partenaires d'un projet pilote de 3 ans pour assurer le suivi, le transfert et l'accompagnement des intervenants régionaux afin d'implanter et transférer les résultats vers les utilisateurs des MRC et des municipalités, d'accompagner les intervenants du milieu dans leurs problématiques liées aux eaux souterraines et de poursuivre les activités de recherche appliquées sur le territoire régional et maintenir à jour les résultats du PACES-SLSJ;

CONSIDÉRANT QU'il apparaît pertinent et incontournable pour les élus que le ministère de l'Environnement, du Développement durable et de la Lutte contre les changements climatiques utilise les données récoltées du PACES du Saguenay-Lac-Saint-Jean lors de l'analyse des demandes de certificat d'autorisation touchant la question de l'eau souterraine et que le ministère s'assure que ces différents professionnels soient formés à ces nouveaux outils;

CONSIDÉRANT QUE 25 résidences de la municipalité d'Hébertville rencontrent des problèmes d'approvisionnement en eau et de qualité de celle-ci suite à l'émission de d'un certificat d'autorisation au centre d'expertise hydrique par le MDDELCC ;

CONSIDÉRANT QUE les demandes de certificats d'autorisation pour les différents puits réalisés dans le secteur situés entre le lac Vert et la digue Ouiqui n'auraient pas été analysées de façon concomitante;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Saint-Bruno, Larouche et Hébertville-Station puisent leur eau potable dans ce secteur ;

CONSIDÉRANT QUE ces municipalités sont inquiétées des effets à moyen et long terme des puits aménagés pour la digue Ouiqui sur la quantité et la qualité de l'eau souterraine ;

CONSIDÉRANT QUE des sites extractifs sont présents dans ce secteur ;

CONSIDÉRANT QUE ces sites extractifs peuvent avoir des effets néfastes sur les différents puits d'alimentation en eau potable ;

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'expertise hydrique a mis en place un puits de captage dans le secteur de la digue Ouiqui afin de protéger la digue ;

CONSIDÉRANT QUE ledit puits du Centre d'expertise hydrique pourrait avoir comme effet de rabattre la nappe phréatique localement causant ainsi une perte de capacité pour les puits de 25 résidences du secteur ;

5034-2016

Il est proposé par le conseiller M. Christian Desgagnés, appuyé par le conseiller M. Yves Rossignol et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que la MRC de Lac-Saint-Jean-Est demande au MDDELCC et au centre d'expertise hydrique du Québec une rencontre avec la MRC et les municipalités concernées pour discuter de la situation prévalant pour les différents puits présents dans le secteur sud-est de la municipalité d'Hébertville ;

Que le MDDELCC et le Centre d'expertise hydrique participent à la recherche d'une solution visant à solutionner le problème d'approvisionnement des 25 résidences d'Hébertville au prise avec un problème d'approvisionnement en eau souterraine.

4.0. DEMANDE D'APPUI MRC LAC-SAINT-JEAN EST - DOSSIER EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QU'en 2010, suite à la résolution du comité exécutif, la MRC adhère au projet d'entente spécifique pour la réalisation d'une étude pour développer les connaissances sur la ressource en eaux souterraines à l'échelle du territoire municipalisé de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement a accordé à la région une subvention de 1 839 000\$ pour la réalisation d'une étude pour développer les connaissances sur la ressource en eaux souterraines à l'échelle du territoire municipalisé de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT qu'en mars 2013, l'équipe du Centre d'études sur les ressources minérales (CERM) de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) a remis les résultats finaux issus du Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines du Saguenay-Lac-Saint-Jean (PACES-SLSJ) à tous les partenaires, soit le MDDEFP, la CRÉ, les 5 MRC de la Région, PekuakamiInuatsh et 5 directions régionales de ministères (MDDEFP, MRN, MAMROT, MAPAQ, ASSS);

CONSIDÉRANT QUE le projet a livré une quantité importante d'informations techniques et que le défi demeure le transfert et l'appropriation par les gestionnaires du territoire et les consultants;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des MRC ont accepté d'être partenaires d'un projet pilote de 3 ans pour assurer le suivi, le transfert et l'accompagnement des intervenants régionaux afin d'implanter et transférer les résultats vers les utilisateurs des MRC et des municipalités, d'accompagner les intervenants du milieu dans leurs problématiques liées aux eaux souterraines et de poursuivre les activités de

recherche appliquées sur le territoire régional et maintenir à jour les résultats du PACES-SLSJ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités rencontrent différentes problématiques d’approvisionnement en eau suite à l’émission d’un certificat d’autorisation au centre d’expertise hydrique par le MDDELCC ;

CONSIDÉRANT QUE les différentes demandes de certificat d’autorisation situées dans le secteur n’auraient pas été analysées de façon concomitante ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Saint-Bruno, Larouche et Hébertville-Station puisent leur eau potable dans ce secteur ;

CONSIDÉRANT QUE des sites extractifs sont présents dans ce secteur ;

CONSIDÉRANT QUE ces sites extractifs peuvent avoir des effets néfastes sur les différents puits d’alimentation en eau potable ;

5035-2016

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par le conseiller M. Tony Côté et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE la MRC de Lac-Saint-Jean-Est demande que le ministère de l’Environnement, du Développement durable et de la Lutte contre les changements climatiques utilise les données récoltées du PACES du Saguenay-Lac-Saint-Jean lors de l’analyse des demandes de CA touchant la question de l’eau souterraine;

Que les différents projets soumis à une analyse en vue de l’émission d’un CA dans un même secteur soient analysés en fonction des impacts cumulatifs que ces différents projets pourraient avoir l’un sur l’autre en termes de capacité d’approvisionnement, de rabattement de la nappe phréatique ou autres effets non documentés.

4.P. SOUMISSION POUR LA FOURNITURE D’ENSEIGNES DE RUES

CONSIDÉRANT que certaines enseignes indiquant le nom des rues sont en mauvais état;

CONSIDÉRANT que la Municipalité s’est dotée en 2007 d’un plan de signalisation afin de conserver une uniformité pour les enseignes sur son territoire;

CONSIDÉRANT qu’il est important pour la sécurité publique de localiser facilement les rues;

CONSIDÉRANT les crédits budgétaires prévus à cet effet;

5036-2016

Il est proposé par le conseiller M. Robert Duchesne, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l’unanimité des conseillers présents;

De procéder à l’achat de douze (12) enseignes au coût de 86,14 \$ chacune plus les taxes applicables chez Impressions Thibeault & Associés selon la soumission datée du 2 juin 2016.

4.Q. DÉNONCIATION DU CHANGEMENT SANS PRÉAVIS DES MODALITÉS DE FINANCEMENT DU PROGRAMME D’AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU

TRANSPORT COLLECTIF VOLET II (PADTC)
2016

CONSIDÉRANT QUE le décret relatif au PADTC a été adopté à la fin de mars 2016 réduit sans préavis l'aide financière aux organismes de transport collectif;

CONSIDÉRANT QUE le MTMDET avait indiqué dans un avis émis en 2015 que les organisations de transport collectif ayant accumulé des surplus avaient trois ans pour l'épuiser;

CONSIDÉRANT QUE notre organisme mandaté pour suivre la directive ministérielle prévoit dépenser le surplus accumulé en 2016;

CONSIDÉRANT QU'en milieu rural la répartition spatiale des habitats est immense et que l'offre actuelle du transport collectif n'est pas en mesure de répondre à des besoins pour faciliter, notamment, l'accès à l'emploi et l'éducation collégiale ou universitaire, le covoiturage représente donc un moyen de transport populaire transitoire, plus économique et plus écologique;

CONSIDÉRANT QUE délaisser l'utilisation de l'automobile en solo ou soutenir la transition vers le transport collectif exige un important changement culturel et social, il faut donc des investissements soutenus en mode de transport intermodal et en promotion;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2011, les coûts d'exploitation de services offerts à la population augmentent chaque année et que le ministère ampute son aide en ne tenant pas compte des déplacements par covoiturage;

CONSIDÉRANT QUE les surplus accumulés par les organismes ne sont pas composés uniquement de sommes en provenance du PADTC. Il y a aussi une portion d'un tiers qui provient de la contribution du milieu voire MRC et usagers;

CONSIDÉRANT QUE le transport collectif et le covoiturage sont des moyens visant à réduire les gaz à effet de serre qui sont causés à 40 % par le transport par véhicule au Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'enveloppe budgétaire du PADTC demeure presque identique depuis plusieurs années et que les frais d'exploitation augmentent chaque année;

CONSIDÉRANT QUE les investissements en transport collectif contribuent à réduire le déficit commercial du Québec tout en contribuant à réduire les coûts engendrés par les changements climatiques ;

5037-2016

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny, appuyé par le conseiller M. Yves Rossignol et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la municipalité d'Hébertville demande au gouvernement du Québec de :

Réparer l'effet rétroactif des modifications qui pénalisent le financement des organismes de

transport collectif avec le PADTC 2016 déposé au courant d'un exercice financier en cours depuis trois mois;

Considérer les déplacements réalisés par le covoiturage puisqu'en région, ils représentent un mode de transport utile et plus écologique que l'auto en solo pour favoriser, notamment, l'accès à l'éducation supérieure et au travail.

Permettre, à tout le moins, aux organismes l'accumulation d'un fonds proportionnel à leur chiffre d'affaires annuel pour éviter de recourir à des marges de crédit en attendant le versement de l'aide par le MTMDET;

Proposer un programme quinquennal en 2016 afin d'offrir aux organisations de transport collectif un support financier stable et de leur permettre d'assurer une offre de services plus structurée à la population et de soutenir le développement durable;

Présenter un plan de financement du transport collectif plus substantiel pour soutenir une plus grande mobilité durable pour les citoyens de l'ensemble du territoire du Québec.

4.R. PROLONGEMENT DE L'AUTOROUTE 70 ALMA-LA BAIE - PLANIFICATION ET ÉCHÉANCIER DES INVESTISSEMENTS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS - DÉNONCIATION

CONSIDÉRANT QUE le parachèvement de l'autoroute 70, communément appelé Alma-La Baie, constitue un enjeu majeur du développement économique pour la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT QUE le prolongement de l'autoroute 70 vers le Lac-Saint-Jean a fait l'objet d'un consensus et d'une priorisation sans équivoque à travers les nombreux exercices de planification stratégique pour la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec avait confié le mandat à la firme Tecsalt de réaliser une étude sur le projet d'amélioration de la route 170 à Saint-Bruno et de la route 169 vers Alma;

CONSIDÉRANT QUE les élus de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est ont pris position en adoptant une résolution le 11 mars 2008 dans laquelle la MRC priorise le tracé sud tel que présenté dans l'étude Tecsalt déposé en juin 2007 pour le prolongement de l'autoroute Alma-La Baie;

CONSIDÉRANT QUE le tracé sud consiste à la construction du prolongement de l'autoroute 70 au sud de la municipalité de Saint-Bruno l'intersection de la route 169 et du rang 4 Signaï ainsi que la construction d'une route à quatre voies divisées qui relierait l'entrée sud de ville d'Alma à partir de l'intersection de la future autoroute;

CONSIDÉRANT QUE cette recommandation de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est avait été acheminée à

toutes les instances politiques concernées par ce dossier très important;

CONSIDÉRANT QUE la Conférence Régionale des Élus avait reçu le mandat de la ministre des Transports de l'époque madame Julie Boulet de formuler une recommandation sur le tracé et que c'est le tracé sud qui avait fait consensus sur le plan régional;

CONSIDÉRANT QUE les élus ont appris dernièrement que le parachèvement de l'autoroute 70 vers Alma ne faisait plus partie de la planification des investissements routiers à venir au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports(MTMDDET);

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a lancé en grande pompe le Plan Nord et qu'en conséquence il est on ne peut plus pertinent de terminer l'autoroute afin de tirer avantage des retombées de ce Plan puisque la fluidité des transports sera un enjeu majeur à la réussite de ce grand projet;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de l'autoroute permettra également d'améliorer sensiblement la sécurité des automobilistes qui sont très nombreux sur ce trajet qui relie les deux sous-régions du Saguenay et du Lac-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT QUE la région reçoit très peu d'investissement sur son réseau routier depuis plusieurs années en comparaison avec d'autres régions du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le futur développement de la région repose sur plusieurs facteurs clés dont la mise en place de liens routiers inter régionaux fluides et rapides;

CONSIDÉRANT QU'il est indécent de constater que les élus de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est n'ont pas été consultés ni même informés de l'arrêt des démarches dans ce dossier stratégique par le MTMDDET;

CONSIDÉRANT QUE les élus de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est réitèrent l'importance pour le MTMDDET de remettre en priorité les démarches de planification devant mener à la construction du prolongement de l'autoroute 70 vers Alma suivant la proposition émanant de la résolution adoptée par les élus de la MRC en mars 2008;

Pour ces motifs;

5038-2016

Il est proposé par le conseiller M. Robert Duchesne, appuyé par le conseiller M. Marc Richard et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

De demander au gouvernement du Québec par l'entremise de monsieur Jacques Daoust, ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports , de reprendre immédiatement les démarches de planification devant mener à la construction du prolongement de l'autoroute 70 vers Alma suivant la recommandation formulée par les élus de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est en mars 2008;

Que la présente résolution soit transmise à monsieur Philippe Couillard, premier ministre du Québec et ministre responsable de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean ainsi qu'à monsieur Alexandre Cloutier, député de Lac-Saint-Jean;

Que copie de la présente résolution soit également transmise à chacune des municipalités de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, à la MRC du Domaine-du-Roy, à la MRC de Maria-Chapdelaine, à la MRC du Fjord-du-Saguenay ainsi qu'à ville de Saguenay pour appui.

4.S. TECQ 2014-2018 - CHANGEMENT DE LA PROGRAMMATION

CONSIDÉRANT les nouvelles normes en matière de rejet des phosphates après traitement des eaux usées par nos étangs d'épuration;

CONSIDÉRANT QUE les nouvelles normes nous obligent à traiter le rejet des phosphates de nos eaux usées 12 mois par année plutôt que les 6 mois prévus lors de l'élaboration de notre programmation;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette nouvelle obligation de traite, le rejet de nos phosphates à l'année, les coûts liés à la déphosphatation passent de 120 000 \$ à 330 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE d'autres éléments de la programmation demandent des ajustements de coûts;

5039-2016

Il est proposé par le conseiller M. Tony Côté, appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De mandater la direction générale pour qu'il puisse apporter les modifications nécessaires à la programmation de la TECQ 2014-2018.

4.T. MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO - SUIVI DU PROJET SUR L'ENFOUISSEMENT RÉGIONAL AU LET D'HÉBERTVILLE-STATION

CONSIDÉRANT la position municipale prise par la résolution # 4963-2016;

CONSIDÉRANT l'ensemble du libellé de la résolution 84.05.2016 de la municipalité de Saint-Bruno;

5040-2016

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny, appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que la Municipalité demeure neutre dans ce dossier.

5. CORRESPONDANCE

5.A. REMERCIEMENTS

**5.A.1. CHEVALIERS DE COLOMB DISTRICT 5 -
REMERCIEMENTS**

L'organisme remercie la Municipalité pour la contribution financière lors du souper-bénéfice annuel qui s'est déroulé le samedi 16 avril 2016.

**5.A.2. GROUPE MULTICONSEIL AGRICOLE DU
SAGUENAY LAC-SAINT-JEAN ET EURÉKO
- REMERCIEMENTS**

L'organisme remercie la Municipalité pour son implication lors de la journée de formation qui s'est déroulée le 26 avril 2016.

**5.A.3. LES FILLES D'ISABELLE -
REMERCIEMENTS**

L'organisme remercie la Municipalité pour la contribution financière lors du brunch-bénéfice qui s'est déroulé le dimanche 24 avril 2016.

**5.A.4. DIOCÈSE DE CHICOUTIMI -
REMERCIEMENTS**

Le Diocèse remercie la Municipalité pour la contribution financière lors de la fête de la fidélité qui s'est déroulée le dimanche 24 avril 2016.

**5.B. CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT LAC-
SAINT-JEAN-EST (CLD) - DÉPÔT DU RAPPORT
D'ACTIVITÉS 2015**

Le CLD transmet une copie du rapport d'activités 2015 présenté lors de l'assemblée générale annuelle qui s'est tenue le 26 avril 2016. Le document sera déposé aux archives.

5.C. 340 RUE RACINE - SUIVI DE DOSSIER

Les avocats Gaudreault, Saucier, Simard, S.E.N.C. informe la Municipalité que la date du procès pour ce dossier est prévue le 23 septembre prochain.

**5.D. VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX -
DEMANDE D'APPUI DE LA RÉOLUTION
92.05.2016**

CONSIDÉRANT QUE dans sa résolution 92.05.2016 la ville de Métabetchouan-Lac-À-La-Croix dénonce le fait que les Firmes d'ingénieurs de l'extérieur de la région qui rendront des services professionnels chez-nous pourront réclamer la totalité des frais de déplacement;

CONSIDÉRANT QUE les Firmes d'ingénieurs de la région qui rendront des services professionnels à l'extérieur de notre région ne pourront réclamer que 70 km de frais de déplacement;

CONSIDÉRANT QUE cette directive place nos Firmes d'ingénierie dans une position non concurrentielle par rapport aux Firmes d'ingénierie de l'extérieur de la région, et ce, sur l'ensemble du territoire québécois;

Il est proposé par le conseiller M. Tony Côté, appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'appuyer la démarche et la résolution de la ville de Métabetchouan-Lac-À-La-Croix.

5.E. MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE, DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE - ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE LA RÉOLUTION # 4994-2016

Le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, de la sécurité publique accuse réception de la correspondance récemment envoyée par la Municipalité.

5.F. MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS - ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE LA RÉOLUTION # 4994-2016

Le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports accuse réception de la correspondance récemment envoyée par la Municipalité.

5.G. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CANADA (DEC) - PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC (PDEQ)

L'agence informe du versement d'une somme de 13 518 \$, qui constitue le versement final d'une contribution remboursable accordée en vertu du Programme de développement économique du Québec.

5.H. TOURISME ALMA LAC-SAINT-JEAN - DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2015

Tourisme Alma Lac-Saint-Jean dépose les états financiers au 31 décembre 2015. Le document sera déposé aux archives.

5.I. VÉLOROUTE DES BLEUETS - NOUVEAU « GUIDE VÉLO EXPÉRIENCE VÉLO AU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

La véloroute des bleuets transmet à la Municipalité le nouveau guide vélo.

6. LOISIRS ET CULTURE

6.A. ORGANISME DES TERRAINS DE JEUX (OTJ) - DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2016

Il est proposé par le conseiller M. Tony Côté, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter le résumé et le réalisé final des états financiers de l'organisme des terrains de jeux au 31 mars 2016.

7. URBANISME

7.A. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT # 480-2016 CONCERNANT LA CIRCULATION

Avis de motion est par la présente donné par M. Yves Rossignol, conseiller qu'il compte déposer, à la séance du Conseil du 4 juillet 2016, un projet de règlement sur la circulation.

Il est également résolu qu'un avis soit donné pour la dispense de la lecture du règlement lors de son adoption.

7.B. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 1196, RANG STE-ANNE

CONSIDÉRANT que les objectifs du plan d'urbanisme ne sont pas compromis;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure ne porte pas sur un usage ou la densité, en conformité avec la loi;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure n'affecte pas les distances séparatrices prévues au règlement de zonage;

5042-2016

Il est proposé par le conseiller M. Robert Duchesne, appuyé par le conseiller M. Marc Richard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la demande de dérogation mineure, recommandée par le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU), de la propriété située au 1196, rang Ste-Anne à Hébertville. La demande vise à permettre l'agrandissement de la résidence en cour arrière à 9.25m et 9.81m de la limite arrière, alors que la marge arrière est fixée à 10m.

7.C. MODIFICATION À LA DÉROGATION MINEURE - 655, RUE TREMBLAY OUEST

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la résolution no. 5003-2016;

CONSIDÉRANT que la remise en cour arrière est construite sur une dalle de béton et non sur des blocs de béton comme mentionné lors de l'achat de l'immeuble;

5043-2016

Il est proposé par le conseiller M. Robert Duchesne, appuyé par le conseiller M. Tony Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser une modification à la demande de dérogation mineure, recommandée par le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU), pour la propriété située au 655, rue Tremblay Ouest à Hébertville. La dérogation mineure vise à régulariser l'implantation de la remise à 56cm de la limite de propriété latérale au lieu de 60cm.

7.D. DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION PIIA - 241, RUE POTVIN SUD

CONSIDÉRANT que la propriété est régie par le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT que le propriétaire construit un garage en cour arrière et que le revêtement mural sera différent de celui de sa résidence;

CONSIDÉRANT que les travaux projetés sont conformes aux objectifs du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

5044-2016

Il est proposé par le conseiller M. Robert Duchesne, appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser les travaux au 241, rue Potvin Sud, soit l'installation d'un revêtement en déclin de vinyle de couleur gris pierre à la condition que le revêtement de la résidence soit modifié d'ici deux ans afin d'être de la même couleur.

7.E. DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION PIIA - 664, RUE LA BARRE

CONSIDÉRANT que la propriété est régie par le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT que le propriétaire souhaite changer les fenêtres et la couleur des encadrements des ouvertures et des détails architecturaux;

CONSIDÉRANT que les travaux projetés sont conformes aux objectifs du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

5045-2016

Il est proposé par le conseiller M. Robert Duchesne, appuyé par le conseiller M. Marc Richard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser les travaux au 664, rue La Barre, soit la modification de trois fenêtres en façade pour des modèles à battants sans carreaux et le changement de couleur blanc des encadrements et des détails architecturaux ouverture pour la couleur terra-cotta.

7.F. AUTORISATION DE TRAVAUX PIIA - 364, RUE TURGEON

CONSIDÉRANT que la propriété est régie par le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT que le propriétaire souhaite modifier la couleur de sa résidence;

CONSIDÉRANT qu'il répond aux objectifs du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

5046-2016

Il est proposé par le conseiller M. Robert Duchesne, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser le propriétaire à peindre la résidence du 364, rue Turgeon selon la couleur proposée, soit Barbe-grise de la marque Beauti-Tone pour les murs

et noir les encadrements des ouvertures demeureront de couleur blanche.

7.G. ACCEPTATION DU NOUVEAU TRACÉ D'HYDRO-QUÉBEC

CONSIDÉRANT qu'Hydro-Québec doit déplacer et enlever une ligne électrique dans le secteur du Mont Lac Vert, plus précisément sur des terrains se situant près des chemins de l'Érablière et du Vallon;

CONSIDÉRANT que le nouveau tracé sera localisé dans l'emprise des chemins du Vallon et de l'Érablière ainsi que dans le chemin d'accès de l'ancien chalet du Mont Lac Vert;

CONSIDÉRANT que le nouveau tracé permet la construction sur un terrain dans le chemin de l'Érablière appartenant à la Municipalité;

CONSIDÉRANT que le tracé servira à alimenter un futur projet de développement sur le terrain de l'ancien chalet du Mont Lac Vert;

5047-2016

Il est proposé par le conseiller M. Christian Desgagnés, appuyé par le conseiller M. Yves Rossignol et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser le nouveau tracé de la ligne électrique qui consiste à déplacer le réseau à l'intersection des chemins du Vallon et de l'érablière tel qu'illustré au plan portant le no de dossier DCL-21867219_65369169/2588 daté du 21/04/2016.

7.H. INSCRIPTION FORMATION - POLITIQUE DE PROTECTION DES RIVES, DU LITTORAL ET DES PLAINES INONDABLES

CONSIDÉRANT QU'il est important d'assurer une mise à jour des connaissances et de l'information pour le département d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la formation sera donnée à Alma le 8 et 9 juin 2016;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'inscription total pour les deux (2) employés membres de la COMBEO est de 1184.24\$ avec taxes;

5048-2016

Il est proposé par le conseiller M. Robert Duchesne, appuyé par le conseiller M. Yves Rossignol, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser l'inscription des employés du service d'urbanisme à la formation sur la politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables.

7.I. DÉMISSION ET NOMINATION D'UN MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

CONSIDÉRANT que monsieur Alexandre Tremblay, membre du CCU a décidé de quitter son poste sur le CCU;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme doit être composé de sept (7) membres au sein de son comité selon le règlement 283-90 concernant la constitution d'un comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la vacance du poste sur le comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le CCU était intéressé d'avoir un membre ayant un champ de compétence professionnel en lien avec l'urbanisme.

5049-2016

Il est proposé par le conseiller M. Robert Duchesne, appuyé par le conseiller M. Tony Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'appuyer la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'Hébertville et de nommer Madame Joany Larouche, demeurant à Hébertville comme nouveau membre du CCU, afin de combler le poste vacant au sein du comité.

De plus, il est recommandé de faire parvenir une lettre à M. Alexandre Tremblay afin de le remercier pour son dévouement au sein du CCU.

7.J. FORMATION POUR LES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU sont appelés à analyser différentes demandes afin de formuler des avis ou des recommandations au conseil municipal;

CONSIDÉRANT QU'ils doivent assimiler rapidement les rouages de la réglementation d'urbanisme et du langage urbanistique;

CONSIDÉRANT QU'il est important que les membres du CCU reçoivent une formation adéquate afin de jouer leur rôle pleinement et efficacement;

CONSIDÉRANT QUE certains frais (déplacement, repas, salle) de la formation seront partagés entre les municipalités avoisinantes;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'inscription est de 95 \$ plus taxes par personne;

5050-2016

Il est proposé par le conseiller M. Robert Duchesne, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser l'inscription de trois membres du CCU à participer à la formation.

7.K. DEMANDE DE CONSULTATION GRATUITE AU SARP - 140 CHEMIN DU VALLON

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a signé une entente de 25 consultations pour les années 2012 à 2016 avec le Service d'aide-conseil à la Rénovation Patrimoniale;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a utilisé 2 des 5 consultations gratuites pour l'année 2016;

CONSIDÉRANT que la propriété du 140 chemin du Vallon est située dans un secteur de villégiature touristique en développement;

5051-2016

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par le conseiller M. Yves Rossignol, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la demande pour la consultation gratuite au Service d'Aide-conseil à la Rénovation Patrimoniale pour la propriété du 140, chemin du Vallon.

5052-2016

8. DONS ET SUBVENTIONS

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny, appuyé par le conseiller M. Yves Rossignol, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'octroyer les subventions aux organismes suivants en vertu de l'article 90 de la loi sur les compétences municipales :

8.A. CHORALE UNI-SOL - DEMANDE DE GRATUITÉ DU KIOSQUE AU CAMPING

La gratuité du kiosque au camping est octroyée dans la semaine du 11 juillet 2016 pour une rencontre estivale.

8.B. FONDATION DES ŒUVRES DU HAVRE DE L'HOSPITALITÉ - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Une aide financière de 50 \$ est autorisée pour le marchethon dans le cadre de sa campagne de financement 2016.

8.C. AFÉAS - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

L'achat de deux (2) billets est autorisé afin de participer à l'activité spéciale, soit un dîner qui aura lieu le 11 septembre prochain. Cet organisme a pour mission de se porter à la défense des aînés, des familles et des enfants.

8.D. CLUB OPTIMISTE D'HÉBERTVILLE INC. - DEMANDE DE GRATUITÉ DE LA SALLE AMITHÈQUE

La gratuité de la salle Amithèque est octroyée pour la soirée vins et fromages qui se tiendra le 29 octobre 2016.

8.E. FONDATION ÉQUILIBRE - INVITATION AU TOURNOI DE GOLF

Madame Doris Lavoie participera au tournoi de golf le 9 août 2016 au Club de golf Saguenay au montant de 150 \$ taxes incluses.

8.F. AGROALIMENTAIRE SAGUENAY LAC-SAINT-JEAN - INVITATION AU TOURNOI DE GOLF

Madame Doris Lavoie participera au tournoi de golf le 18 août 2016 au montant de 220 \$ taxes incluses.

8.G. FONDATION DE L'HÔTEL DIEU D'ALMA - INVITATION AU TOURNOI DE GOLF

Madame Doris Lavoie participera au tournoi de golf le 10 juin 2016 au Club de golf Lac-Saint-Jean au montant de 150 \$ taxes incluses.

8.H. MAISON DES BÂTISSEURS SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU LAC-SAINT-JEAN - INVITATION À UN SOUPER BÉNÉFICE

L'achat de deux billets est autorisé pour un souper-bénéfice qui se tiendra le vendredi 28 octobre 2016 à 18h00, au Complexe Universel d'Alma.

9. RAPPORT DES COMITÉS

LA CONSEILLÈRE MME ÉLIANE CHAMPIGNY

La conseillère Mme Éliane Champigny informe qu'elle a assisté aux rencontres suivantes :

- Entrevues camping
- Dépôt des états financiers du Havre Curé-Hébert
- Organisme des terrains de jeux (OTJ)
- Comité de finances
- Projet jeux d'eau
- Réunion saisonnière pour le Camping municipal
- MRC en remplacement de Mme Lavoie
- Séance extraordinaire

LE CONSEILLER M. MARC RICHARD :

Le conseiller M. Marc Richard informe qu'il a assisté aux rencontres suivantes :

- Séance extraordinaire
- Assemblée générale annuelle de la Corporation de développement d'Hébertville

LE CONSEILLER M. TONY CÔTÉ

Le conseiller M. Tony Côté informe qu'il a assisté aux rencontres suivantes :

- Assemblée générale annuelle Corporation de développement d'Hébertville
- Organisme des terrains de jeux (OTJ)
- Séance extraordinaire
- Entrevues camping

LE CONSEILLER M. ROBERT DUCHESNE :

Le conseiller M. Robert Duchesne informe qu'il a assisté aux rencontres suivantes :

- Assemblée générale annuelle Corporation de développement d'Hébertville
- Régie Intermunicipale en Sécurité Incendie Secteur Sud
- Conseil d'administration Résidence le Pionnier, M. Yvon Potvin nommé pour un mandat de 2 ans comme représentant de la communauté
- Comité consultatif d'urbanisme, 33 permis ont été émis pour le mois de mai totalisant un montant de travaux de 223 400 \$
- Gala École Curé-Hébert

LE CONSEILLER M. CHRISTIAN DESGAGNÉS :

Le conseiller M. Christian Desgagnés informe qu'il a assisté aux rencontres suivantes :

- Comité de finances
- Assemblée générale annuelle Comité de développement d'Hébertville
- Rencontre pour les domaines de villégiature

- Rencontre travaux publics pour l'accumulation d'eau dans les endroits spécifiques de la Municipalité

LE CONSEILLER M. YVES ROSSIGNOL :

Le conseiller M. Yves Rossignol informe qu'il a participé aux rencontres suivantes :

- Conseil d'administration Maison des jeunes La Zone, démission du président, M. Jean-Claude Gagné. Mme Caroline Privé assumera l'intérim jusqu'à l'assemblée générale annuelle
- Office municipal d'habitation.

LA MAIRESSE MME DORIS LAVOIE :

La mairesse Mme Doris Lavoie informe qu'elle a participé à plusieurs rencontres, notamment dans les dossiers suivants :

- Rencontre avec les vérificateurs pour le dépôt des états financiers au 31 décembre 2015
- Séance extraordinaire
- Assemblée générale annuelle de la corporation de développement d'Hébertville
- Conseil d'administration de la Corporation du Parc régional du Lac Kénogami
- Test sur le terrain pour la circulation de la rue Hébert et rencontre avec les citoyens de cette rue
- Réunion régulière de la MRC
- Conférence de presse du député Alexandre Cloutier
- Quelques rencontres pour le Mont Lac-Vert
- Rencontre avec le préfet pour les jeux du Québec
- Conseil d'administration du Conseil régional de l'environnement et du développement durable
- Conseil d'administration du Réseau Biblio
- Assemblée générale annuelle du Réseau Biblio
- Rencontre du Comité d'évaluation de la MRC
- Rencontre avec le directeur général des Jeux du Québec, Monsieur Sylvain Ouellet
- Congrès Village-Relais et Assemblée générale annuelle à Nicolet
- Assemblée générale annuelle de l'Organisme du Bassin Versant Lac-Saint-Jean
- Rencontre MRC - UQAC - St-Bruno et Hébertville-Station pour le dossier Eau potable
- Tournoi de Golf de la Chambre de commerce et d'Industrie
- Régie Incendie Secteur Sud

Madame Doris Lavoie, mairesse, dépose les documents suivants :

- États financiers de la MRC Lac-Saint-Jean-Est
- Rapport annuel 2015-2016 de la Bibliothèque municipale
- États financiers de l'Organisme de Bassin Versant Lac-Saint-Jean et bilan des activités
- États financiers de la Corporation du Parc Régional du Lac Kénogami

10. AFFAIRES NOUVELLES

10.A. EAU POTABLE RANG ST-ANDRÉ - OFFRE DE SERVICES

CONSIDÉRANT les rencontres que les représentants de la municipalité d'Hébertville ont tenues :

- Avec le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Loi sur les changements climatiques (MDDELCC);
- Avec le Centre hydrique du Québec;
- La MRC Lac-Saint-Jean-Est et l'UQAC.

CONSIDÉRANT QUE lors de ces rencontres il nous est demandé si les puits de nos citoyens sont fonctionnels;

CONSIDÉRANT QU'il est possible que ces puits soient non fonctionnels et qu'ils soient responsables du manque d'eau des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE s'il est démontré que les puits ne sont pas responsables du manque d'eau il y aura nécessité de déterminer le pourquoi de ce manque d'eau, et cela relèvera au MDDELCC;

CONSIDÉRANT l'offre de services de la Firme Puisatier Nordic;

5053-2016

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par le conseiller M. Robert Duchesne, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'obtenir une offre additionnelle des Puisatiers de Delisle, le tout avant d'allouer ce contrat.

10.B. MODIFICATION DU RÈGLEMENT 475-2015

CONSIDÉRANT QUE le règlement 475-2015 porte sur l'emprunt de 680 000 \$ pour l'acquisition des actifs de la coopérative de solidarité du Mont Lac-Vert ainsi que pour la réalisation de travaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Hébertville affectera cette somme de 200 000 \$ à la déphosphatation des étangs d'épuration et qu'à ce titre elle n'aura pas à emprunter pour ces travaux;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas d'impact pour les contribuables;

5054-2016

Il est proposé par le conseiller M. Christian Desgagnés, appuyé par le conseiller M. Marc Richard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'abroger à toutes fins que de droit le considérant suivant de ce règlement d'emprunt :

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire obtenir une subvention du programme TECQ 2014-2018 au montant de 200 000 \$.

10.C. DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE - MANDAT À ME SAUCIER POUR ENTENTE DE PARTENARIAT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire développer un nouveau secteur résidentiel en partenariat avec un entrepreneur local;

CONSIDÉRANT QU'il importe d'élaborer une entente de partenariat;

CONSIDÉRANT l'offre de service du procureur de la Municipalité;

5055-2016

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny, appuyé par le conseiller M. Robert Duchesne, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De mandater la Firme Les avocats Gaudreault, Saucier, Simard pour élaborer l'entente de partenariat entre la Municipalité et le promoteur Donckin Simard pour le développement du secteur résidentiel, et ce, pour la somme de maximum de 3 990 \$ plus les taxes applicables.

10.D. TERRAIN RUE BALLANTYNE - PROPOSITION D'ACHAT

CONSIDÉRANT l'offre de vente du propriétaire du terrain situé à l'Est de la rue Turgeon;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un des seuls terrains dont le zonage permet la construction résidentielle;

CONSIDÉRANT QUE nous devons refaire les infrastructures d'égout, d'eau potable et de la chaussée de la rue Potvin Nord avant de pouvoir développer des résidences de la rue Ballantyne;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'intervention des infrastructures nous sera déposé à l'automne 2016;

CONSIDÉRANT ce plan déterminera les rues qui sont jugées prioritaires en matière de réfection;

CONSIDÉRANT le budget 2016 de la municipalité ne prévoit pas d'acquisition de terrains;

5056-2016

Il est proposé par le conseiller M. Christian Desgagnés, appuyé par le conseiller M. Tony Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De ne pas faire l'acquisition de ce terrain et d'en aviser la propriétaire par lettre.

10.E. RÉSIDENCE LE PIONNIER - NOMINATION DE MONSIEUR YVON POTVIN

5057-2016

Il est proposé par le conseiller M. Robert Duchesne, appuyé par le conseiller M. Marc Richard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De nommer M. Yvon Potvin, demeurant au 565 rue La Barre, Hébertville, comme représentant de la communauté pour siéger sur le Conseil d'administration de la résidence Le Pionnier, pour une période de deux ans.

10.F. RANG ST-CHARLES - DÉPÔT LISTE DES PROPRIÉTAIRES

CONSIDÉRANT QU'un propriétaire du rang St-Charles a interpellé un des conseillers de la Municipalité afin de lui remettre la liste des propriétaires du rang St-Charles ;

CONSIDÉRANT QU'avec ce dépôt, ledit propriétaire demande que du gravier soit étendu dans ce rang afin d'atténuer les trous dans la chaussée;

5058-2016

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De mandater le directeur général pour donner suite à cette demande.

11. LISTE DES COMPTES

Ce point est reporté.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Madame Christine Gagnon veut avoir des précisions sur le règlement # 475-2015. Qu'en est-il du 200 000 \$, est-ce en plus ou en moins? Monsieur René Perron lui apporte les précisions sur la modification apportée au dossier.

Elle mentionne qu'il y a eu beaucoup d'emprunts depuis la dernière année. Quels seront les impacts sur le compte de taxes? On se compare à quelle autre municipalité? M. Perron explique que la comparaison est très difficile. Mme Lavoie apporte elle aussi des précisions sur la dette à long terme des municipalités environnantes.

Elle questionne les conseillers sur l'échange des terrains et bâtiments avec la Commission Scolaire Lac-Saint-Jean.

Elle s'interroge également sur la caserne de pompiers, elle veut savoir quels sont les choix officiels du Conseil municipal. Elle mentionne qu'à la lecture des derniers procès-verbaux parus dans le Lien, la résolution ne s'y trouve pas. M. Perron ainsi que M. Richard donnent les explications.

- Madame Nathalie Harvey se questionne s'il était opportun de donner un mandat à une firme de consultants concernant la viabilité du Mont Lac-Vert. Mme Lavoie apporte certaines précisions. M. Richard explique les démarches entamées depuis 2012.

Elle veut également savoir quand les affiches municipales défraîchies seront changées. Le Conseil confirme que le tout a été fait déjà.

- Madame Aline Fortin, représentante de la coalition des domaines, veut savoir pourquoi le taux est arrondi à la baisse. Elle interroge M. Desgagnés concernant le rapport déposé. Ce dernier lui fournit les informations.

- Madame Éliane Larouche aimerait savoir qui représentera les domaines au sein du Conseil municipal.
- Monsieur Alain Tremblay veut de l'information sur l'augmentation de 0,05 \$ au budget 2017. Il s'informe également s'il existe des ralentisseurs de vitesse au niveau de la voirie.

Les réponses sont fournies aux citoyens. Si requis, un suivi sera effectué.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller M. Marc Richard propose de lever l'assemblée, à 22H01.

MME DORIS LAVOIE
MAIRESSE D'HÉBERTVILLE

RENÉ PERRON, M.B.A., M.A. en études régionales
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER